

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

27 novembre 2006

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 27 novembre 2006 à 21h35, au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur le maire Réal Pelletier.

Présences

Sont aussi présents, les conseillères et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Rodrigue Benoit et Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.

Autres présences

La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault sont aussi présents.

06-11-2163

1. RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION

Attendu que : tous les membres du Conseil sont ici présents;

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

DE : renoncer à l'avis de convocation de la séance extraordinaire et que tout sujet présenté sera discuté.

ADOPTÉ

06-11-2164

2. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement concernant l'abattage d'arbres.

3. GARDE-FOU RANG ST-HENRI

L'inspecteur municipal procédera au remplacement des poteaux du garde-fou endommagé par un véhicule sur le rang St-Henri.

06-11-2165

4. ÉVALUATION DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LES BERGES DE LA RIVIÈRE DE LA ROCHE DERRIÈRE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR JACQUES BEAULAC

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : Monsieur Lucien Méthé soit mandaté pour procéder à l'évaluation des travaux à effectuer sur les berges de la rivière de la Roche derrière la propriété de monsieur Jacques Beaulac.

ADOPTÉ

06-11-2166

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marielle Cartier
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 23H00

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier